CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260407-020420267-DE

Séance du 2 avril 2026

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres présents	Membres ayant pris part aux votes
15	15	15

Date de convocation : 26 mars 2026

L'An Deux Mil Vingt-six le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Jean-Pierre PAUMIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Ronan ALLARD a été élu.

7. Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe Lotissement de Pors-Guillou

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement de Pors-Guillou,
Considérant que :
La section de fonctionnement est équilibrée à 190 907,19 € en dépenses et en recettes,
La section d'investissement est équilibrée à 214 810,38 € en dépenses et en recettes,
L'équilibre de la section d'investissement est assuré notamment par un emprunt d'équilibre de 188 905,19 €,
Après en avoir délibéré,
Adopte le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement de Pors-Guillou.

Adopté à l'unanimité (15 voix pour).

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le